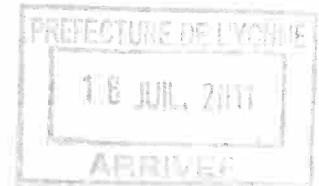


Département de l'Yonne

Communauté de
Communes du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	6 juin 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	6 juin 2011	En exercice: 29
		Présents : 27
		Votants : 28



Séance du mardi 14 juin 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mardi quatorze juin deux mille onze à dix neuf heures, à la salle communale de Villegien, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINE, Madame Mireille MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT (supplée Madame Manuelle MOINE), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Mohamed EL HAÏBA (supplée Monsieur Thierry LEAU), Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Monsieur Louis BOUCHERON, Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ.

ETAIENT EXCUSES :

Madame Manuelle MOINE (suppléé par Monsieur Yann CHANDIVERT)
Monsieur Thierry LEAU (suppléé par Monsieur Mohamed EL HAÏBA)
Madame Valérie BRUSIN (a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BAUSSART)
Monsieur Michel THIAVILLE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Participation financière : travaux d'aménagement des parkings de la gare SNCF de Joigny et décision modificative n°1

N° VOI/2011/42

Conseil communautaire du
14 juin 2011

OBJET : Participation financière : travaux d'aménagement des parkings de la gare SNCF de Joigny et décision modificative n°1

La ville de Joigny a le projet d'effectuer des travaux d'aménagement des parkings de la gare SNCF de Joigny, pour un coût total de 467 000 € HT.

Il est proposé de participer au financement de ces travaux à hauteur de 5 % du montant total, soit la somme de 23 350 €, sous la forme d'une subvention d'équipement.

Le bureau du conseil communautaire, réuni le 1^{er} juin dernier, a émis un avis favorable pour que la Communauté de Communes du Jovinien participe à hauteur de 5 % au montant de la dépense totale.

Vu l'exposé du président,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter le versement d'une subvention d'équipement à la Ville de Joigny, d'un montant de 23 350 €.

ACCEPTE d'inscrire cette somme au budget général de la CCJ, en décision modificative n°1 par l'inscription d'un crédit de 23 350 € au c/204141 équilibré par une recette d'emprunt au c/1641.

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au versement de cette subvention.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 18/07/2011
date de publication : 18/07/2011